DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 36

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS PAR EXERCICE OU DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Considérant qu'en application de l'article L211-2 du Code de l'urbanisme, le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté urbaine, devenue Métropole entraîne de plein droit le transfert de l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Considérant que l'article L213-3 du Code de l'urbanisme prévoit que la Métropole pourra déléguer son droit à une commune membre, à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou à un concessionnaire d'une opération d'aménagement.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a, lors de sa séance du 21 décembre 2017, donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du Droit de Préemption et le Maire doit en rendre compte lors d'une séance obligatoire du Conseil municipal.

Je vous informe donc des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en ce qui concerne les délégations du Droit de Préemption de la commune sur les ventes suivantes :

1 – Déclaration d'Intention d'Aliéner, un studio (lot n° 15) cadastré section LS 116, sis 21 avenue de la République, acquis de M. Christian SALA, au prix de 41 000 € + 5 000 € de commission d'agence pour compléter les maîtrises foncières afin de réaliser un front bâti cohérent sur cet axe de l'avenue de la République situé en amont de la rue Bouillet. Délégation à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne.

2 – D.I.A, une maison d'habitation cadastrée section DX 71, sise 3 rue des Courtiaux, acquise de M. Fernando CORCIRO-ROBALO et Mme Nadine LEYMARIE, au prix de 190 800 € dont 10 000 € de mobilier et 9 000 € de commission d'agence pour compléter les maîtrises foncières dans l'OAP Crouël/Plateau de la Sarre. Délégation à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne.

3 – Demande d'Acquisition de Bien, un local commercial cadastré section EI 478, sis rue de la Fontaine du Bac, acquis de la SCI LOMASOINS, au prix de 35 000 € pour la création d'une maison de santé dans la galerie du centre commercial de la Fontaine du Bac. Acquisition Ville.

4 – Droit de Priorité, ancienne Maison d'arrêt cadastrée section HZ 60, sise 1 rue de la Prison, au prix de 400 000 € pour un projet communal d'Etablissement Recevant des Travailleurs. Délégation à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne.

5 – D.I.A., un garage cadastré section DT 70, sis 56 rue du Capricorne, acquis de M. Dominique CHALUT, au prix de 11 250 € pour compléter les maîtrises foncières dans l'OAP Guichard / Capricorne pour le réaménagement de l'îlot. Délégation à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne.

6 – D.I.A., un entrepôt cadastré section DX 121, sis 29 boulevard Gustave Flaubert, acquis de Mme Eliane COUNIL et de M. Roland GOUTAY, au prix de 530 000 € + 30 000 € de commission d'agence pour poursuivre les maîtrises foncières dans l'OAP Crouël/Plateau de la Sarre. Délégation à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne.

7 – D.A.B., un dépôt et des bureaux cadastrés section IV 85, sis 23, 25 rue Fontgiève, acquis des Consorts MONNET-SAUQUET, au prix de 1 050 000 € + 55 000 € de commission d'agence pour la création d'un Centre d'Initiative à l'Art. Préemption Ville.

8 – D.A.B., un local commercial cadastré section IV 82, sis 22 rue Sainte Rose, acquis de M. Jean Paul MONNET, au prix de 550 000 € + 33 000 € de commission d'agence pour la création d'un Centre d'Initiative à l'Art. Préemption Ville.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 3 JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

CLERMONT-FERRAND

Grégory BERNARD